

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA CRÉATION DU DIPLÔME
UNIVERSITAIRE (D.U.) TECHNOLOGIES AU SERVICE DE LA SANTE
À L'IUT DES SCIENCES DE L'INGÉNIEUR**

Vu l'extrait de procès-verbal du conseil de l'IUT des sciences de l'ingénieur du 30 juin 2022 ;

Vu l'extrait de procès-verbal du conseil de l'IUT des sciences de l'ingénieur du 10 février 2022 ;

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :

Article 1

Approuve la création du diplôme universitaire (D.U.) : Technologies au service de la santé

Article 2

La présente délibération sera transmise à la Rectrice, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :

32 votes pour

0 vote contre

2 abstentions

Le président du conseil académique,

Dean LEWIS